



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 juin 2024

Aménagement, ZAN

## SDRIF-E : IL N'EST PAS TROP TARD POUR UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT FRANCILIEN À LA HAUTEUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le SDRIF-E est un document de planification d'urbanisme destiné à encadrer l'usage du foncier en Île-de-France à l'horizon 2040. A l'approche du vote du schéma par le Conseil Régional le 10 juillet prochain, France Nature Environnement Île-de-France rappelle que le SDRIF-E se doit d'être encore plus ambitieux sur les enjeux de préservation et de lutte contre l'artificialisation pour espérer faire face à la crise environnementale et ses effets présents et futurs sur le territoire francilien.

### Sortir de l'exception francilienne : un acte manqué

Après avoir été approuvé par les élus régionaux en juillet 2023, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) a fait l'objet d'une enquête publique du 1er février au 16 mars 2024. La commission d'enquête dédiée au SDRIF-E a travaillé sur les 8 735 observations émises et a rendu ses conclusions le 3 mai 2024 : un avis favorable sans réserve mais assorti de 36 recommandations.

Au même titre que les autres régions françaises, l'Île-de-France est soumise à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici l'année 2050 fixé par la loi Climat et Résilience de 2021. Cette loi enjoint à réduire drastiquement l'artificialisation des terres pour éviter toute destruction d'espaces naturels. Contrairement aux autres régions qui sont légalement contraintes de réduire par deux leur rythme d'artificialisation nette d'ici 2031, l'Île-de-France est laissée libre de choisir sa trajectoire. Nous pouvons ainsi nous attendre à ce que soit fixé un objectif au moins tout aussi ambitieux que celui imposé aux autres régions de France métropolitaines, voire encore plus audacieux.

A ce sujet, nous faisons le même constat que le CESER et l'Autorité Environnementale : ***“avec un objectif de réduction de moins 20% tous les 10 ans, la version actuelle du SDRIF-Environnemental propose une trajectoire très clairement en deçà des attentes concernant l'avenir du territoire, notamment au regard des enjeux environnementaux et du bien-être de la population francilienne”***, souligne Luc Blancard, co-président de FNE Île-de-France.

Hormis le fait que cet objectif ne permet pas d'atteindre l'objectif ZAN pour 2050, elle concourt à aggraver la crise qui touche la biodiversité. C'est avec regret que nous constatons que la commission d'enquête au SDRIF-E ne remet pas en cause la trajectoire ZAN défendue par la Région.

### **36 recommandations qu'il est nécessaire d'intégrer**

Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable sans réserve assorti néanmoins de **36 recommandations et nombreux commentaires qui convergent grandement avec notre positionnement. Parmi eux :**

- **Des orientations réglementaires peu prescriptives** : tout comme nous l'avons soulevé à travers nos contributions, *“la commission d'enquête remarque et regrette l'aspect peu prescriptif de la grande majorité des orientations réglementaires pouvant nuire à l'atteinte des ambitions affichées par le SDRIF-E”*.
- **Proposer un dispositif de suivi de la trajectoire ZAN tenant compte de la qualité écologiques des sols** : reprenant notre argumentaire et celui de nombreux contributeurs, elle soulève la nécessité *“d'intégrer de manière plus directe des mesures de qualité des sols, issues du terrain, dans le dispositif de suivi de l'artificialisation des sols”*.
- **Associer les acteurs de la protection de la nature dans la mise en oeuvre du ZAN** : Décision appartenant au Conseil Régional, *“la commission d'enquête regrette que [la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols] n'intègre pas systématiquement des acteurs de la protection de la nature (agences régionales de biodiversité, agences de l'Eau, associations environnementales)”*.
- **Des imprécisions et une déresponsabilité de la Région sur la question du logement** : La commission pointe très justement que *“la Région avait la capacité de s'interroger sur la reprise du chiffre de 70 000 logements à produire en moyenne annuelle d'ici 2040 ; la démonstration de la nécessité de cet ordre de grandeur n'est pas vraiment faite et devient floue à certains moments”*.

Luc Blanchard, co-président de FNE Île-de-France, demande ainsi à ce que **“toutes ces recommandations [soient reprises] dans le SDRIF-E qui va être voté par le Conseil Régional le 10 juillet prochain”**.

---

### **Contacts presse :**

France Nature Environnement Ile-de-France : Luc Blanchard - [luc.blanchard@fne-idf.fr](mailto:luc.blanchard@fne-idf.fr) - 06.63.07.25.87